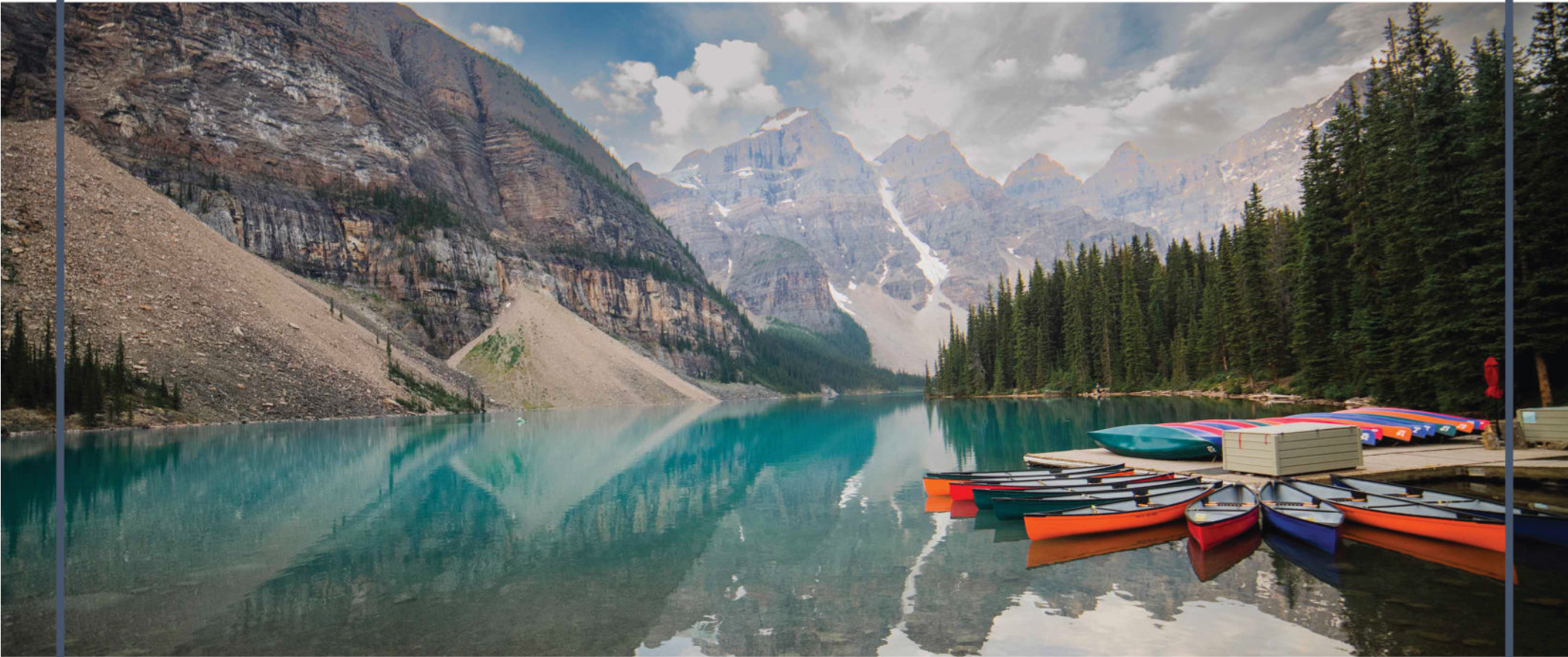




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Cat. N° : H79-17F-PDF

ISSN : 2817-6456

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Centre Standard Life, C.P. L40
333, avenue Laurier Ouest, bureau 1400
Ottawa (Ontario) K1P 1C1

Tél. : 1-877-861-2350
Télécopieur : 613-288-9643
ATS : 613-288-9654

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, 2023

Also available in English

Résumé

Le CEPMB est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires, créé par le Parlement en 1987 en vertu de la *Loi sur les brevets*. Le mandat du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés compte deux volets : veiller à ce que le prix des médicaments brevetés vendus au Canada ne soit pas excessif et rapporter les tendances pharmaceutiques.

Bien que le mandat du CEPMB soit limité, les objectifs et cibles énoncés dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) démontrent les mesures concrètes par lesquelles le CEPMB appuie la vision du gouvernement du Canada d'un avenir durable pour toute la population canadienne.

À l'échelle du programme, le CEPMB s'engage à soutenir les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) qui se rapportent à l'équité et à la santé par la mise en œuvre efficace d'un nouveau cadre réglementaire qui réduira le coût des médicaments brevetés pour les payeurs canadiens. Le CEPMB s'affaire également à fournir un soutien analytique pour contribuer à l'élaboration et au maintien d'un système de santé canadien durable et accessible.

Pour ce qui est des services internes, le CEPMB s'est engagé à prendre des décisions éclairées et respectueuses de l'environnement en matière d'approvisionnement et de gestion des ressources, à offrir à tout le personnel un milieu de travail sécuritaire, productif et axé sur les personnes, reflétant la diversité de la population canadienne, et à promouvoir l'apprentissage et l'engagement continu en matière d'équité, de réconciliation et de changements climatiques.

Les initiatives et les indicateurs énoncés dans les sections suivantes feront l'objet d'un suivi et seront rendus publics dans les rapports d'étape annuels afin d'assurer la responsabilité et la transparence dans la réalisation de ces objectifs.

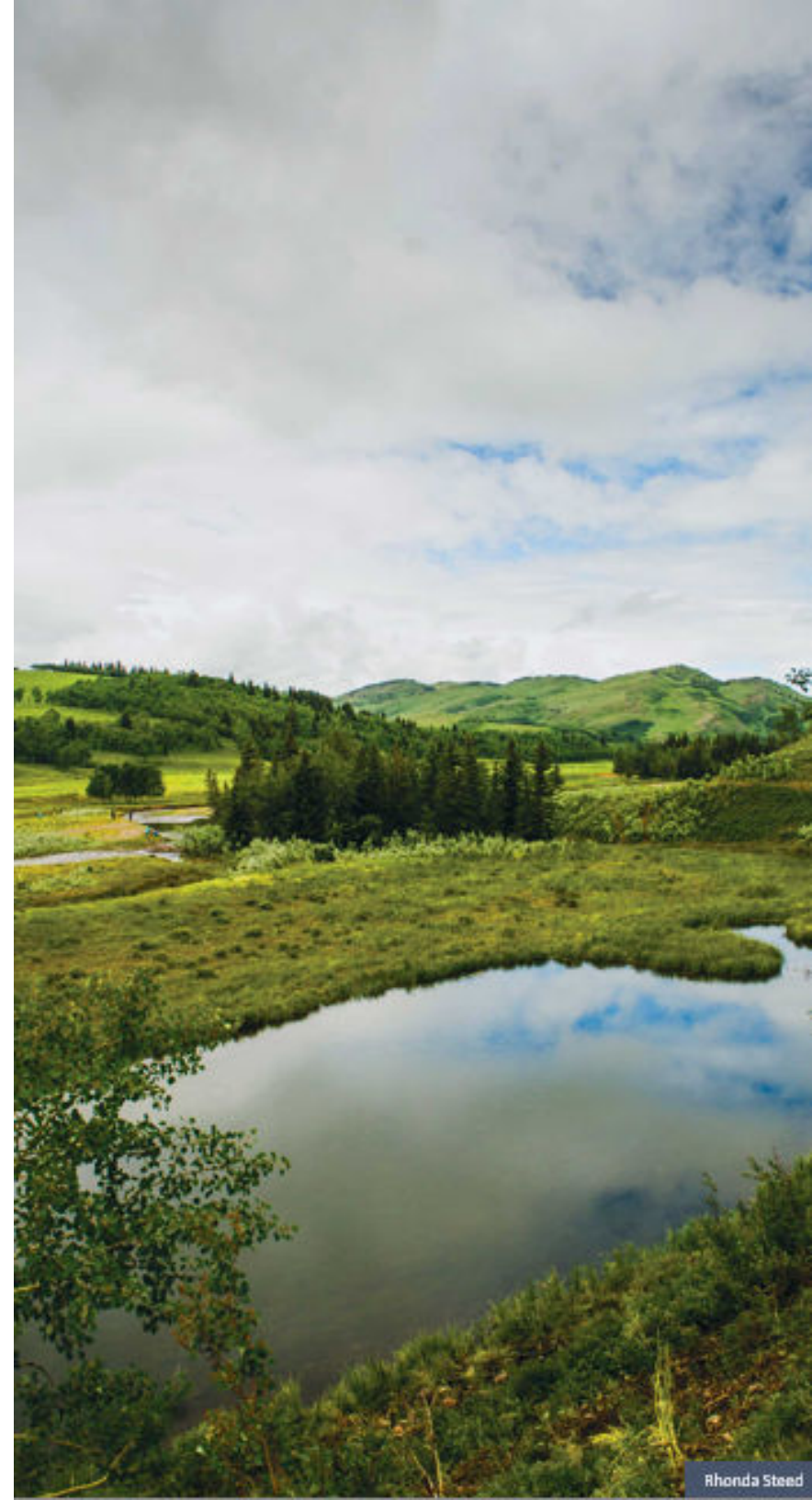
SECTION 1

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies. Elle propose une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, soit de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et d'assurer que l'on rende des comptes devant le Parlement, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de



la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD et la vision du développement durable du CEPMB.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, la présente Stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, laquelle est appuyée par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). La stratégie tient également compte des initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la SFDD afin d'orienter la rédaction du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODD.

Le CEPMB est chargé de rendre compte de sa contribution pour trois des ODD énumérés dans la SFDD :

- OBJECTIF 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.
- OBJECTIF 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission.
- OBJECTIF 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts.

Les cibles fédérales et les stratégies de mise en œuvre correspondantes sont énumérées dans la présente SMDD. Il en va de même pour les mesures ministérielles et les indicateurs de rendement du CEPMB.

SECTION 2

Vision de développement durable du CEPMB

Le CEPMB appuie la vision du gouvernement du Canada, qui consiste à assurer la santé économique, sociale et environnementale et la qualité de vie de toute la population canadienne, pour les générations actuelles et futures. Malgré son mandat relativement ciblé, le CEPMB travaillera en collaboration à l'échelle du programme pour contribuer à la réalisation des initiatives en matière d'équité et de santé, qui permettront au gouvernement fédéral d'atteindre ses objectifs concernant les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique pour un système de santé canadien durable et accessible.

Comme le CEPMB intègre les stratégies de mise en œuvre énoncées dans la SFDD à ses activités, sa propre vision du développement durable est fondée sur les [sept principes du développement durable](#) : l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques et la prise en compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision; l'adoption d'une démarche à volets multiples pour les efforts de développement durable et l'évolution continue de cette démarche; l'équité intergénérationnelle; l'ouverture et la transparence; la mise à contribution des peuples autochtones; la collaboration; et une approche axée sur les résultats et l'exécution.

Pour le CEPMB, cela signifie qu'il s'engage à :

- collaborer avec les organismes partenaires faisant partie du portefeuille de la Santé afin de maximiser les avantages de ses programmes dans le cadre des efforts collectifs en faveur de l'abordabilité, de l'équité et de la résilience climatique;
- consulter les groupes d'équité touchés par ses travaux lorsqu'il élabore de nouvelles politiques ou initiatives;
- appuyer la prise de décisions qui tient compte des risques à court terme et des répercussions à long terme;
- veiller à ce que ses pratiques opérationnelles internes soient adaptées au changement climatique, durables et équitables;
- réévaluer régulièrement son impact environnemental et adapter ses stratégies aux nouvelles priorités;
- évaluer et mesurer ses progrès à l'aide de méthodologies transparentes et constantes.

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, le CEPMB a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la SFDD 2022-2026 formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022.

Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, notamment des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. La version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable, et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

Ce que nous avons entendu

Dans toutes les soumissions reçues, le CEPMB a identifié deux priorités et enjeux de développement durable qui étaient les plus pertinents compte tenu de la portée de l'influence du CEPMB.

Les consultations ont permis de souligner l'importance de reconnaître que les enjeux socioéconomiques, comme l'inégalité, la pauvreté et la hausse du coût de la vie sont inextricablement liés aux répercussions des changements climatiques sur la population canadienne. Par ailleurs, du côté des priorités en matière de durabilité et de réconciliation, les consultations auprès des jeunes Canadiens ont mis en évidence l'importance de l'équité intergénérationnelle. Ce principe signifie qu'il est essentiel de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans la présente stratégie, ce principe se traduit par l'élaboration d'objectifs à long terme et la prise en compte des générations futures lorsque vient le temps de mesurer les répercussions des politiques.

Le CEPMB a également pris note des commentaires qui soulignaient la nécessité d'une réforme du système de santé pour améliorer l'accès aux soins et réduire les inégalités. Le Conseil a également tenu compte de l'accent mis sur la réduction des déchets et sur l'adoption de pratiques de gestion circulaire des déchets au sein des petites organisations.

Ce que nous avons fait

Le CEPMB a pris en considération les priorités et les questions clés susmentionnées dans la présente SMDD.

Dans le cadre des mesures prises au sein des services internes pour veiller à ce que les activités du CEPMB respectent les objectifs environnementaux, les cibles de la SMDD du CEPMB sont conçues pour promouvoir l'équité au sein de la fonction publique. L'engagement et la vision du CEPMB reflètent aussi son mandat, qui vise à appuyer les efforts déployés pour créer un système de santé abordable et durable, ce qui s'avère nécessaire pour contrer les inégalités en matière d'accès aux médicaments au Canada.

De plus, les cibles du CEPMB tiennent compte de l'importance des mesures de collaboration et du soutien que le CEPMB peut offrir aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral dans le cadre de son travail, en particulier aux petits organismes qui ont adopté des démarches similaires en matière d'approvisionnement et de gestion des déchets, pour appuyer leurs efforts en vue d'atteindre leurs objectifs de développement durable. Ces relations aideront non seulement le CEPMB à accomplir ses objectifs à long terme, mais lui permettront également de contribuer à la planification et à l'élaboration de politiques orientées vers l'avenir, dans l'ensemble du portefeuille de la Santé. Il sera ainsi possible de concevoir des pratiques et des politiques plus résilientes pour les générations de demain.

Plus de renseignements sur la consultation publique sur la SFDD et ses résultats se trouvent dans le [rapport de consultation sur la SFDD](#).

SECTION 4

Engagements du CEPMB





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Le Programme des médicaments brevetés du CEPMB est conçu pour protéger les Canadiens contre les prix excessifs des produits pharmaceutiques. Même si ce mandat ne permet pas la réalisation d'examens des prix ciblant les groupes en quête d'équité prioritaires, les prix non excessifs des médicaments brevetés profiteront avant tout aux personnes touchées directement par l'inégalité des richesses. De plus, les économies découlant des réductions de prix peuvent permettre des réinvestissements dans le système de santé.

Toutefois, comme ces mesures sont des effets indirects du mandat du CEPMB et qu'elles sont assujetties à un régime réglementaire quasi judiciaire, les cibles et les indicateurs de rendement pour l'objectif 10 relèvent en grande partie des services internes. Cela comprend les mesures ministérielles liées à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Loi sur la DNUDPA) et les mesures visant à favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité au sein du CEPMB.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p>	<p>Offrir de la formation sur la compétence culturelle autochtone et/ou sur la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés du CEPMB qui ont terminé une formation sur la compétence culturelle autochtone</p> <p>Point de départ : 0 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 85 % d'ici 2026-2027</p>	<p>Une mise en œuvre plus intégrée de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> sera possible si l'on fait en sorte que les employés du CEPMB reçoivent une formation sur la compétence culturelle autochtone. La formation permettra de mobiliser le personnel et de le sensibiliser aux droits et aux expériences des Premières Nations, des Métis et des Inuits partout au Canada.</p> <p>D'autres objectifs pourraient être définis à mesure que le plan de mise en œuvre de la <i>Déclaration des Nations Unies</i> sera mis à la disposition des ministères.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Indicateurs du CIC :</i> S.O. <i>Cible du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Soutenir le développement économique et l’entrepreneuriat au sein des communautés autochtones.</p>	<p>Atteindre les objectifs de la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral, qui vise à ce que 5 % de toutes les dépenses contractuelles fédérales soient allouées à des fournisseurs autochtones.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de dépenses contractuelles annuelles allouées à des fournisseurs autochtones</p> <p>Point de départ : 5,7 % en 2022-2023 (prévision)</p> <p>Cible : 5,0 % d’ici 2023-2024</p>	<p>Le soutien au développement économique et à l’entrepreneuriat au sein des communautés autochtones fait partie des stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif 10 dans la SFDD.</p> <p>L’atteinte des objectifs de la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral permet au CEPMB de diversifier ses travaux en sous-traitance, d’appuyer l’entrepreneuriat des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits et de contribuer à assurer une croissance plus équitable des entreprises autochtones.</p> <p>Le CEPMB a cerné des occasions de mobilisation de fournisseurs autochtones nouvelles et continues en ce qui concerne les contrats d’acquisition d’équipement informatique et de services de conception graphique.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Indicateurs du CIC :</i> S.O. <i>Cible du CMI :</i> 10.3 Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats,</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités.

Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse les exigences en matière de disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles (présidente du Conseil du Trésor).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Favoriser la diversité, l’inclusion et l’accessibilité au sein de la fonction publique fédérale.	Mettre en œuvre les mesures de suivi énoncées dans la réponse du président à l’Appel à l’action en faveur de la lutte contre le racisme, de l’équité et de l’inclusion dans la fonction publique fédérale du greffier du Conseil privé. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage moyen de réponses positives des employés du CEPMB aux questions liées à la discrimination dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF). Point de départ : 80 % dans le SAFF de 2020	La réponse du CEPMB à l’Appel à l’action en faveur de la lutte contre le racisme, de l’équité et de l’inclusion dans la fonction publique fédérale du greffier du Conseil privé a permis de mettre en évidence des points à améliorer concernant l’embauche et le maintien en poste d’employés en quête d’équité. Des points à améliorer en ce qui concerne la promotion d’une

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
		<p>Cible : 85 % d'ici le SAFF de 2025</p>	<p>culture inclusive, antiraciste, accessible, et propice à la réussite de tous les employés ont également été soulevés.</p> <p>La mise en œuvre des mesures de suivi aidera le gouvernement fédéral à atteindre la cible qu'il a établie dans la SFDD, soit d'atteindre ou de dépasser la disponibilité au sein de la population active en ce qui concerne la représentation de groupes traditionnellement sous-représentés. Une réponse complète devrait augmenter les résultats positifs aux questions liées à la discrimination dans le SAFF.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Indicateurs du CIC :</i> S.O. <i>Cible du CMI :</i> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Soutenir l’accessibilité et les possibilités d’emploi pour les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Mettre en œuvre les mesures de suivi du Plan d’accessibilité du CEPMB.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des mesures de suivi de la section « Ce qu’il reste à faire » du Plan d’accessibilité 2022 du CEPMB qui ont été mises en œuvre ou intégrées aux activités.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de décembre 2022</p> <p>Cible : 100 % d’ici décembre 2027</p>	<p>Le Plan d’accessibilité du CEPMB a été conçu en collaboration avec des employés handicapés afin de repérer les points à améliorer au sein de l’organisation, notamment en matière de dotation et de maintien en poste de personnel. La mise en œuvre de ces mesures de suivi permettra de créer un milieu de travail plus accessible et contribuera à éliminer les obstacles dans le processus de recrutement.</p> <p>L’intégration de l’accessibilité au milieu de travail ainsi que dans les procédures et politiques opérationnelles constitue un élément fondamental du projet visant à créer une fonction publique fédérale équitable inclusive pour toute la population canadienne tout en respectant les objectifs sur le plan de la disponibilité de la main-d’œuvre.</p> <p>Le CEPMB a récemment ajouté de nouvelles exigences en matière d’accessibilité à ses processus de recrutement et de passation de marchés.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
			<p><i>Indicateurs du CIC : S.O.</i> <i>Cible du CMI : 10.2 D’ici à 2030,</i> autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

En tant que très petit organisme comptant moins de 100 employés, le CEPMB se procure moins de biens et de services que les plus gros ministères du gouvernement fédéral. Le CEPMB se fie aux critères et aux normes de Services publics et Approvisionnement Canada et de Services partagés Canada pour prendre ses décisions d'achat. Par ailleurs, le CEPMB ne possède aucun parc automobile ni avoirs immobiliers. Pour cette raison, la mise en œuvre de cet objectif repose sur quelques mesures clés en matière d'élimination des déchets et de pratiques d'approvisionnement qui relèvent de la compétence limitée du CEPMB, pour faire en sorte que la consommation quotidienne du CEPMB s'inscrit dans un cycle responsable et durable.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	<p>Faire en sorte que les biens et services soient obtenus dans le respect des critères d'achats écologiques en vigueur à l'échelle du gouvernement</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de contrats d'approvisionnement visés par les documents d'achats écologiques de Services publics et Approvisionnement Canada</p> <p>Point de départ : 76 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % en 2026-2027</p>	<p>Comme le CEPMB n'a pas recours à sa propre évaluation environnementale des mesures en matière d'approvisionnement, déterminer les processus visés par les documents d'achats écologiques de Services publics et Approvisionnement Canada permettra au CEPMB de viser des accords d'approvisionnement plus durables.</p> <p>Pour les contrats qui ne sont pas visés par les documents d'achats écologiques de Services publics et Approvisionnement Canada, le CEPMB met néanmoins tout en œuvre pour veiller à ce que les biens et services soient obtenus de la façon la plus durable possible.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateurs du CIC :</i> S.O. <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques d'achats publics qui sont durables, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
	<p>Proposer des directives, des outils et de la formation sur l'approvisionnement écologique aux employés de la fonction publique chargés de l'approvisionnement.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'agents d'approvisionnement ayant reçu la formation nécessaire pour favoriser l'approvisionnement écologique.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % en 2026-2027</p>	<p>La sensibilisation, l'orientation et la formation en matière de pratiques opérationnelles durables sont des éléments essentiels pour que les meilleurs critères et politiques d'approvisionnement écologique soient mis en œuvre consciemment et efficacement.</p> <p>La CEPMB a rendu cette formation obligatoire pour tout le personnel chargé de l'approvisionnement afin que les pratiques soient appliquées de façon uniforme dans l'ensemble des organisations et que le CEPMB respecte les responsabilités des organismes fédéraux en matière d'approvisionnement.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateurs du CIC :</i> S.O. <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques d'achats publics qui sont durables, conformément aux politiques et priorités nationales. 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
Autres	<p>Réduire la quantité annuelle de déchets opérationnels non dangereux qui se retrouvent dans des dépotoirs en vendant l'équipement utilisable et en éliminant correctement les déchets électroniques qui ne peuvent plus être utilisés.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets électroniques éliminés de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.</p> <p>Point de départ : S.O. en 2022-2023</p> <p>Cible : 100 % en 2026-2027</p>	<p>Les principes de consommation responsable et d'économie circulaire reposent sur la prise de décisions conscientes lorsque vient le temps d'éliminer les déchets opérationnels.</p> <p>La gestion durable de la petite quantité de déchets électroniques produits par la CEPMB peut contribuer à une réduction à l'échelle du gouvernement des déchets qui se retrouvent directement dans les dépotoirs et qui ont de lourdes conséquences environnementales.</p> <p>La CEPMB n'a produit aucun déchet électronique en 2022-2023. Lors de la dernière année où le CEPMB a produit des déchets électroniques, l'entièreté des déchets a été éliminée de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC</i> : Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateurs du CIC</i> : Total des matières résiduelles récupérées par habitant. <i>Cible du CMI</i> : 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Les effets sur la santé et les inégalités attribuables aux effets des changements climatiques exigeront de la souplesse dans les dépenses du système de santé pour les payeurs au cours des prochaines années. Le Programme des médicaments brevetés du CEPMB fait partie intégrante des efforts visant à élaborer et à maintenir un système de santé durable qui permettra aux payeurs de répondre aux besoins des Canadiens. Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques contribue à ce projet en produisant des rapports d'analyse qui appuient l'élaboration de politiques éclairées pour des initiatives, comme la création d'un régime national d'assurance-médicaments, l'établissement d'une Agence canadienne des médicaments et l'élaboration d'une stratégie sur les maladies rares.

Toutefois, comme ces mesures sont des effets indirects du mandat du CEPMB et qu'elles sont assujetties à un régime réglementaire quasi judiciaire, les cibles et les indicateurs de rendement pour l'objectif 13 relèvent en grande partie des services internes. L'appui à la Stratégie pour un gouvernement vert et la collaboration en matière de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophe en sont des exemples.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l’entremise de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser les activités du gouvernement en général.</p>	<p>Veiller à ce que tous les employés concernés reçoivent une formation sur l’évaluation des répercussions des changements climatiques, l’évaluation des risques associés aux changements climatiques et l’élaboration des mesures d’adaptation.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d’employés concernés ayant reçu de la formation sur l’évaluation des répercussions des changements climatiques, l’évaluation des risques associés aux changements climatiques et l’élaboration des mesures d’adaptation.</p> <p>Point de départ : 0 % en 2022-2023</p> <p>Cible : 85 % en 2025-2026</p>	<p>Les employés du CEPMB qui reçoivent une formation en la matière pourront repérer les risques pour la prestation de programmes essentiels et élaborer des interventions pour accroître la résilience des activités face aux répercussions des changements climatiques.</p> <p>Les employés pertinents seront ciblés selon leur rôle et leurs responsabilités au sein de l’organisation.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. <i>Indicateurs du CIC :</i> S.O. <i>Cible du CMI :</i> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.3 Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques, l’atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d’alerte rapide.</p>

SECTION 5

Intégration du développement durable

En raison de sa petite taille, le CEPMB n'a aucun processus d'évaluation environnementale stratégique. Toutefois, le développement durable sera pris en compte dans tous les processus décisionnels pertinents à l'échelle de l'organisation et du programme afin d'appuyer l'intégration interministérielle des objectifs et cibles de la SFDD.

Pour que le développement durable soit un facteur pris en compte dans l'ensemble de l'exécution du programme et du développement des services, les stratégies de mise en œuvre de la SMDD, les mesures ministérielles et les indicateurs de rendement seront intégrés au cycle du plan opérationnel du CEPMB. De cette façon, le CEPMB s'assurera que la durabilité fait partie de toutes les discussions sur le cycle de planification et favorisera la reddition de comptes et l'atteinte de résultats à tous les niveaux de gestion et de gouvernance internes.

